



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable et de l'Assainissement Exercice 2021



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2014 présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

PARTIE 1 : PARTIE COMMUNE A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT	4
Tarifification de l'eau et de l'assainissement et recettes du service	4
1.1. Modalités de tarification	4
1.2. Factures type (D102.0).....	5
1.3. Recettes du service.....	8
Financement des investissements	9
1.4. Montants financiers	9
1.5. État de la dette du service.....	9
1.6. Amortissements	9
PARTIE 2 : SERVICE EAU POTABLE	10
Caractérisation technique du service	10
2.1. Présentation du territoire desservi.....	10
2.2. Mode de gestion du service	10
2.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	11
2.4. Nombre d'abonnés.....	11
2.5. Eaux brutes	12
2.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau.....	12
2.1. Eaux traitées	12
2.1.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019	12
2.1.2. Production.....	13
2.1.3. Volumes vendus au cours de l'exercice	13
2.1.4. Autres volumes	14
2.1.5. Volume consommé autorisé.....	14
2.2. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	14
Indicateurs de performance	15
2.3. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	15
2.4. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	16
2.5. Indicateurs de performance du réseau.....	17
2.5.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	17
2.5.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
2.5.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	18
2.5.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	19
2.6. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
Tableau récapitulatif des indicateurs	20
PARTIE 3 : SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	21
Caractérisation technique du service	21
3.1. Présentation du territoire desservi.....	21
3.2. Mode de gestion du service	21
3.3. Estimation de la population desservie (D201.0)	21
3.4. Nombre d'abonnés.....	22
3.5. Volumes facturés.....	22
3.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	23
3.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	23
3.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées	24
3.8.1. Volume entrant dans le système de traitement	24
3.8.2. Rendements épuratoires de la STEP et évaluation de la conformité	26
Indicateurs de performance	26
3.9. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	26

3.10.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	27
3.11.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	28
	Tableau récapitulatif des indicateurs	28
	PARTIE 4 : SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	29
	Caractérisation technique du service	29
4.1.	Présentation du territoire desservi.....	29
4.2.	Mode de gestion du service	29
4.3.	Estimation de la population desservie (D301.0)	29
4.4.	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	30
	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	30
	Indicateurs de performance	30
4.5.	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3).....	31

PARTIE 1 : PARTIE COMMUNE A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT

Tarification de l'eau et de l'assainissement et recettes du service

1.1. Modalités de tarification



La facture d'eau et d'assainissement comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

EAU POTABLE			
Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Frais d'accès au service : 0,00 €			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	39,64 €	39,64 €
	Abonnement DN 20mm y compris location du compteur	39,64 €	39,64 €
	Abonnement DN 25mm y compris location du compteur	157,47 €	157,47 €
	Abonnement DN 30mm y compris location du compteur	328,68 €	328,68 €
	Abonnement DN 40mm y compris location du compteur	523,71 €	523,71 €
	Abonnement DN 50mm y compris location du compteur	696,60 €	696,60 €
	Abonnement DN 65mm et combinés y compris location du compteur	1405,45 €	1405,45 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
		0,98 €/m ³	0,98 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m ³	0 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³

ASSAINISSEMENT

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité		
Frais d'accès au service: 0.00 €		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾ : 10,50 € H.T. par m2		
Participation aux frais de branchement : 0,00 €		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm	30,49 €	30,49 €
Abonnement DN 20mm		
Abonnement DN 25mm	136,84 €	136,84 €
Abonnement DN 30mm	307,22 €	307,22 €
Abonnement DN 40mm	489,67 €	489,67 €
Abonnement DN 50mm	652,33 €	652,33 €
Abonnement DN 65mm et combinés	1262.74 €	1262.74 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
De 0 à 120 m ³	1,97 €/m ³ (dont 1,73€ pour le SIVU)	1,97 €/m³ (dont 1,73€ pour le SIVU)
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,16 €/m ³

La régie ayant uniquement la compétence de collecte et transport des eaux usées, elle reverse au SIVU Megève/Praz 1,73 € HT par m³ pour le traitement des eaux usées.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **11/03/2021** fixant les tarifs du service d'eau potable et de l'assainissement

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle. La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle sous la forme d'un acompte estimé et d'un solde suivant la consommation réelle.

1.2. Factures type (D102.0)

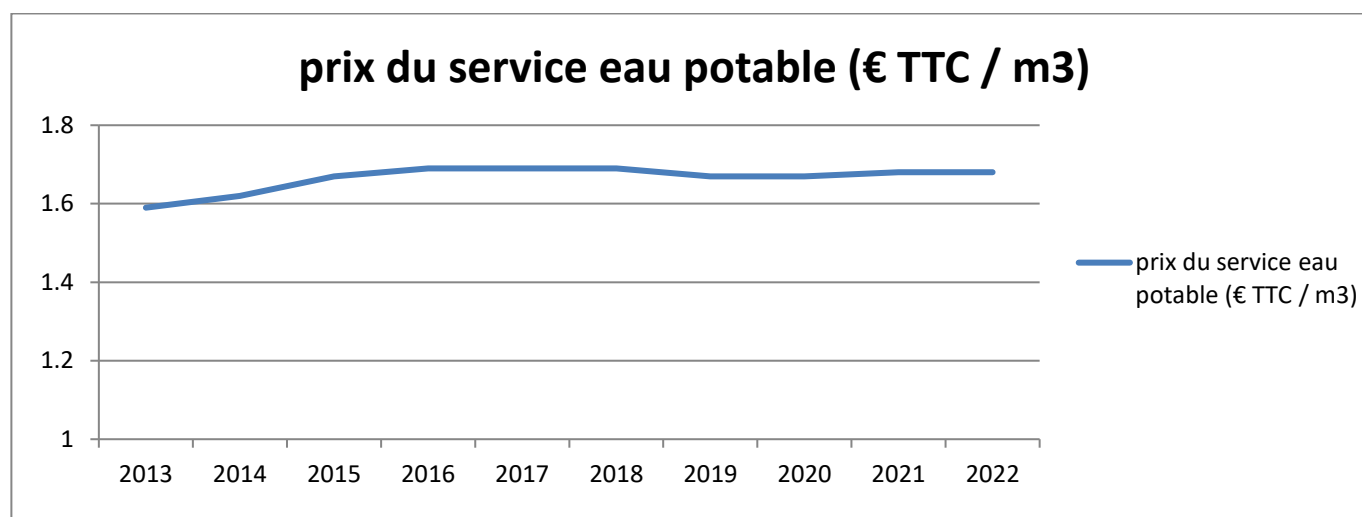


2.2.1 Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

EAU POTABLE

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	39,64	39,64	0%
Part proportionnelle	117,60	117,60	0 %
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	157,24	157,24	0 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	0,00	0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0 %
TVA	10,50	10,50	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	44,10	44,10	0 %
Total	201,34	201,34	0 %
Prix TTC au m³	1,68	1,68	0 %



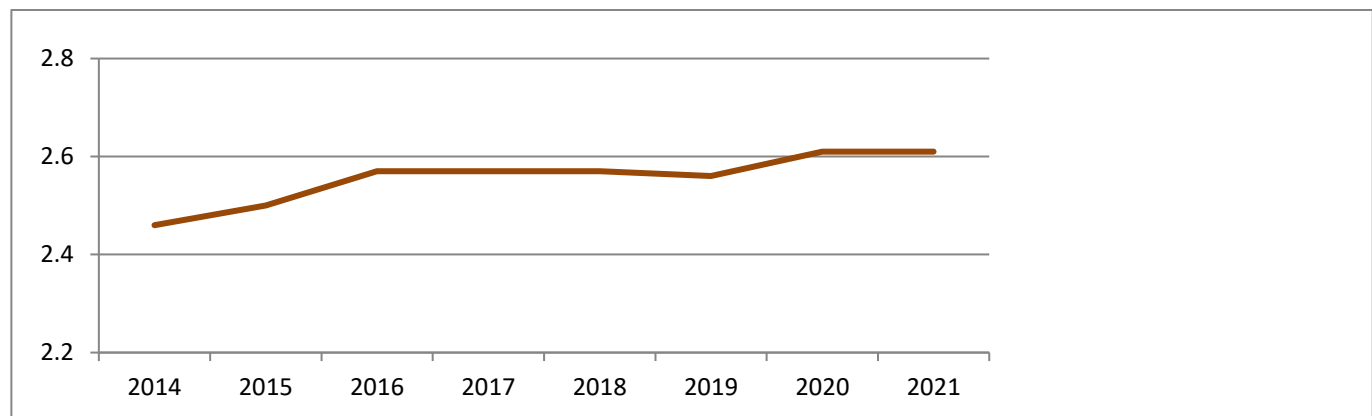
Les relevés de compteur sont effectués annuellement. La facturation est faite semestriellement avec un acompte au premier semestre et une facture de solde au second semestre.

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 131 345 m³/an (134 574 m³/an en 2020). La consommation générale (domestique et production de neige de culture) est sensiblement la même qu'en 2020. 2 fuites sur branchement ont été réparées au printemps. L'eau consommée pour la production de neige de culture est facturée 0,15 € HT /m³ au gestionnaire du domaine skiable.

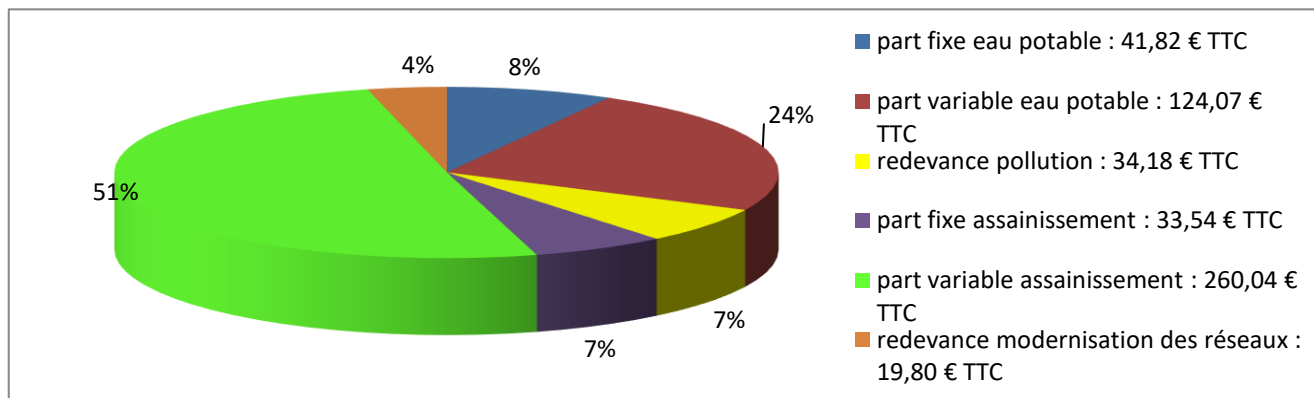
2.2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

ASSAINISSEMENT			
Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30,49	30,49	0 %
Part proportionnelle régie	28,80	28,80	0 %
Part proportionnelle SIVU	207,60	207,60	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	266,89	266,89	0 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0 %
TVA	28,49	28,49	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	46,49	46,49	0 %
Total	313,38	313,38	0 %
Prix TTC au m³	2,61	2,61	0 %



prix de l'assainissement € TTC/m³



Répartition du prix de l'eau, année 2021

1.3. Recettes du service



Recettes de la collectivité :

EAU POTABLE		
Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	207 499 €	202 104 €
<i>dont abonnements</i>	61 716 €	54 530 €
Recette de vente d'eau en gros (neige de culture)	2 280 €	0 €
Total recettes de vente d'eau	207 499 €	202 104 €
Recettes liées aux travaux	0 €	2 362 €
Contribution exceptionnelle du budget général		
Autres recettes (préciser)		
Total autres recettes	0 €	2 362 €
Total des recettes eau potable	207 499 €	204 466 €
ASSAINISSEMENT		
Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Redevance eaux usées usage domestique	274 563 €	250 898 €
<i>dont abonnements</i>	50 402 €	51 809 €
Redevance eaux usées usage non domestique	6 990 €	6 990 €
<i>dont abonnements</i>		
Régularisations (+/-)		
Total recettes de facturation	281 553 €	281 553 €
Recettes de raccordement (Participation à l'Assainissement Collectif)	45 888 €	27 240 €
Prime de l'Agence de l'Eau		
Recettes liées aux travaux		
Autres recettes (préciser)		
Total des recettes assainissement	327 441 €	327 441 €

Financement des investissements

1.4. Montants financiers



Les services eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif possèdent un seul et même budget. On peut néanmoins faire le détail des investissements dédiés à chacun des services.

EAU POTABLE		
	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	124 350 €	55 130 €
Montants des subventions en €	0 €	0 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €
ASSAINISSEMENT		
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	69 898 €	48 380 €
Montants des subventions en €	0 €	0 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

1.5. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0 €	0 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0 €	0 €
	en intérêts	0 €	0 €

1.6. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 161 080 € (153 240 € en 2020).

PARTIE 2 : SERVICE EAU POTABLE

Caractérisation technique du service

2.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : PRAZ-SUR-ARLY
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs desservis, etc.) : PRAZ-SUR-ARLY
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 20/07/2009 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

2.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

* Approbation en assemblée délibérante

2.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. La population de la commune varie suivant les saisons du fait du caractère touristique de la station. La population permanente s'élève à 1 272 habitants mais la population retenue pour la Dotation Globale de Fonctionnement s'élève à 3 409 habitants. Quelques habitations sont alimentées en eau par des sources privées. C'est pourquoi la population que le service public d'eau potable dessert est estimée à 3165 habitants au 31/12/2021 (3 165 au 31/12/2020).

2.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 768 abonnés au 31/12/2021 (737 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
PRAZ-SUR-ARLY					
Total	737	768 <i>(dont 141 collectifs)</i>	0	768	+ 4,2 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 36,50 abonnés/km au 31/12/2020 (35,31 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 4,29 habitants/abonné au 31/12/2020 (4,49 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 182.60 m³/abonné au 31/12/2020. (188,91 m³/abonné au 31/12/2019).

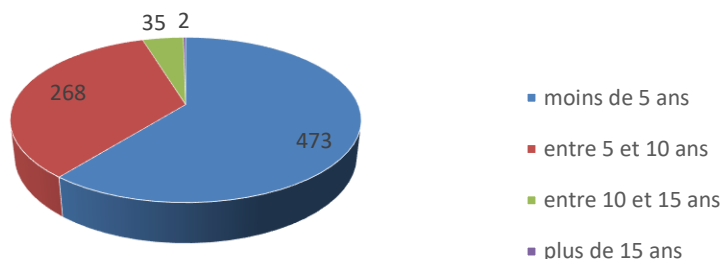
Compteurs d'eau :

Le service gère 745 compteurs d'eau répartis suivant :

- 631 compteurs de diamètre 15mm (81%)
- 52 compteurs de diamètre 20mm (6,7%)
- 24 compteurs de diamètre 25mm (3,1%)
- 42 compteurs de diamètre 30mm (5,4%)
- 20 compteurs de diamètre 40mm (2,6%)
- 5 compteurs de diamètre 50mm (0,6%)
- 4 compteurs ou débitmètres de diamètre 60mm (0,5%)

Un gros effort de renouvellement des compteurs a été fourni ces 5 dernières années. En janvier 2021, l'âge moyen des compteurs d'eau est de 4,7 ans.

répartition des compteurs d'eau par âge



2.5. Eaux brutes

2.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



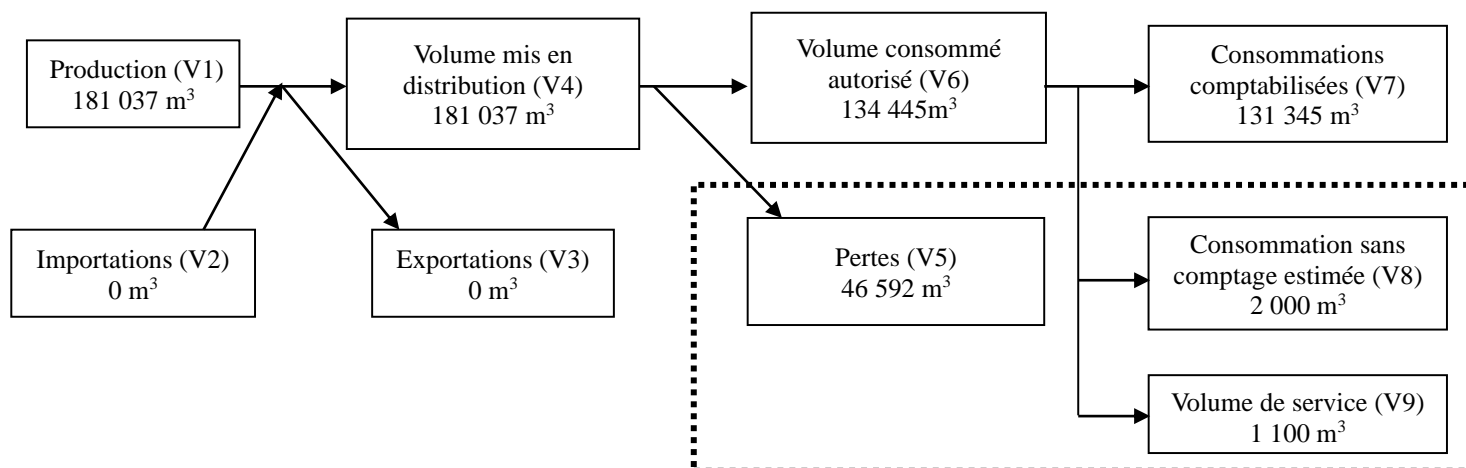
Le service public d'eau potable a prélevé 181 037 m³ pour l'exercice 2021 (201 316 m³ pour l'exercice 2020).

	Ressource : nature et implantation	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
1	Pompage du Marais (puits n°1)	200 m ³ /h et 4000 m ³ /j	82 247	70 639	- 14,11 %
2	Pompage du Marais (puits n°2)		77 324	66 332	- 14,21 %
3	Source des Combes	11 m ³ /h et 259 m ³ /j	41 745	44 066	+ 5,56 %
TOTAL		211 m ³ /h et 4259 m ³ /j	201 316	181 037	- 10,07 %

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

2.1. Eaux traitées

2.1.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021

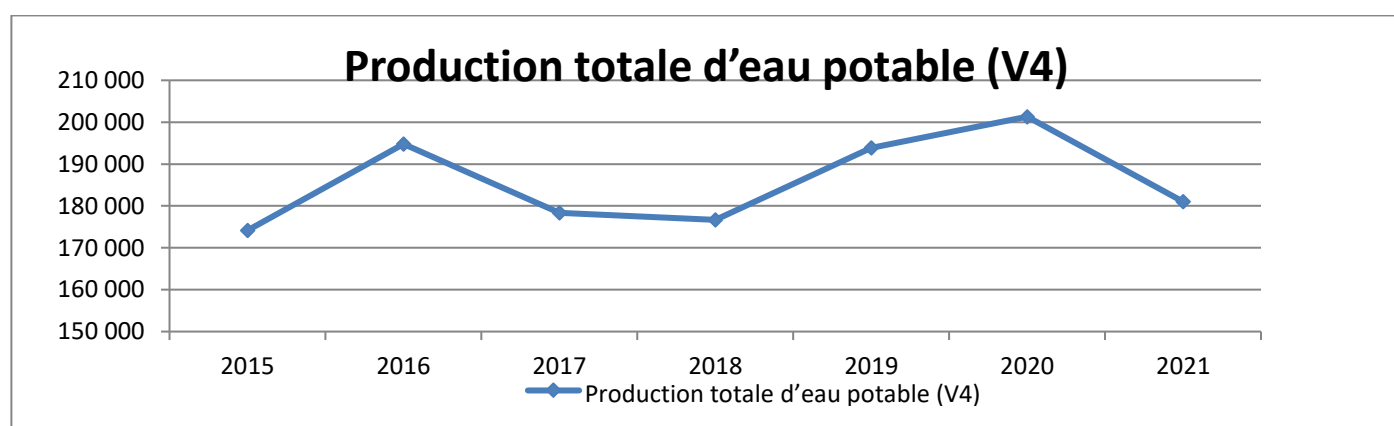


2.1.2. Production



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Captage des Combes	41 745	44 066	+ 5,56 %	80
Captage du Marais	159 571	136 971	- 14,16 %	80
Total du volume produit (V1)	201 316	181 037	- 10,07 %	80

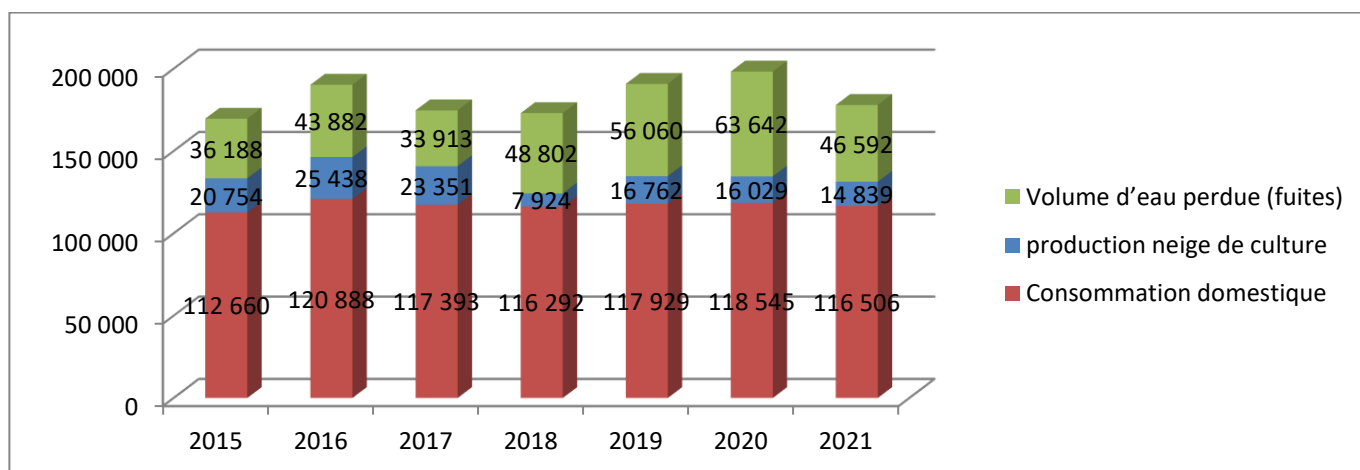


2.1.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Volume en m ³	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Production totale d'eau potable	174 150	194 756	178 337	176 698	193 851	201 316	181 037	-10.07%
Consommation non domestique (production neige)	20 754	25 438	23 351	7 924	16 762	16 029	14 839	-7.42%
Consommation domestique	112 660	120 888	117 393	116 292	117 929	118 545	116 506	-1.72%
Total vendu aux abonnés (V7)	133 414	146 326	140 744	124 216	134 691	134 574	131 345	-2.40%
Volume d'eau perdue (fuites)	36 188	43 882	33 913	48 802	56 060	63 642	46 592	-26.79%

Tableau 1 : Comparaison des volumes annuels entre 2015 et 2021



2.1.4. Autres volumes



Les volumes de service comprennent les volumes perdus lors de la vidange et le nettoyage des 3 réservoirs, les purges de réseaux ainsi que les essais de poteaux incendie.

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2 000	2 000	0 %
Volume de service (V9)	1 100	1 100	0%

2.1.5. Volume consommé autorisé

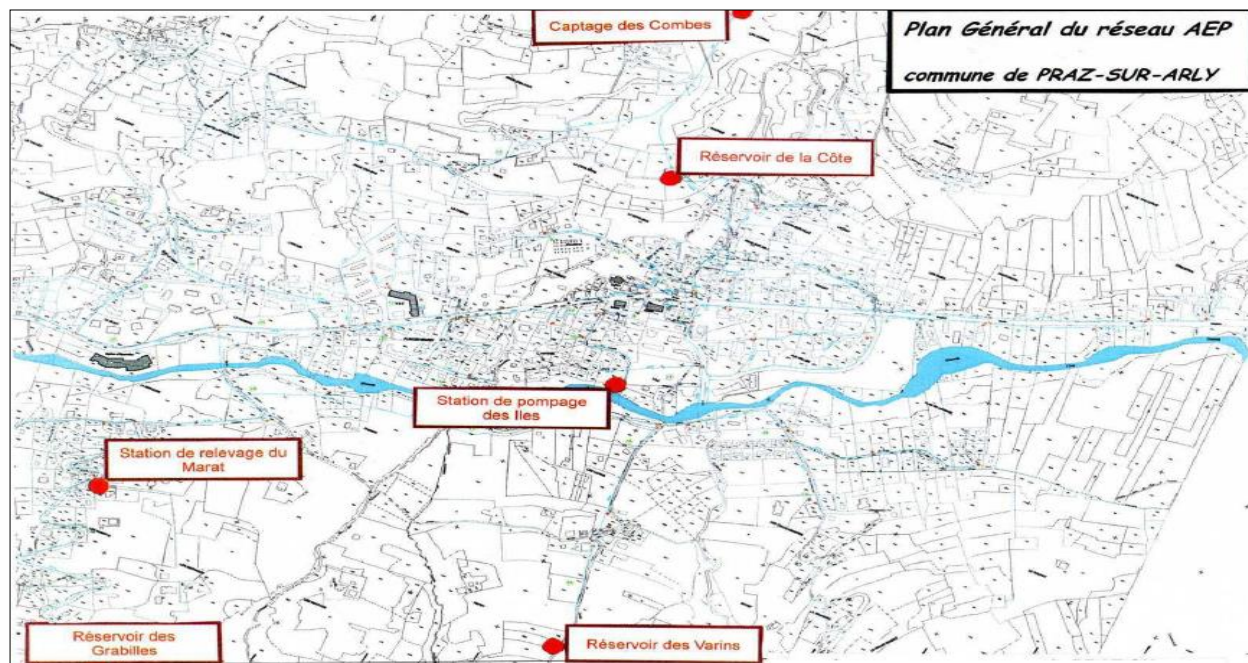


	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	137 674	134 445	- 2,35 %

2.2. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 20,19 kilomètres au 31/12/2020 (20,19 au 31/12/2019).



Indicateurs de performance

2.3. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	21	1	20	1
Paramètres physico-chimiques	21	0	20	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	95,2 %	95 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100%

2.4. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	105

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

2.5. Indicateurs de performance du réseau

2.5.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

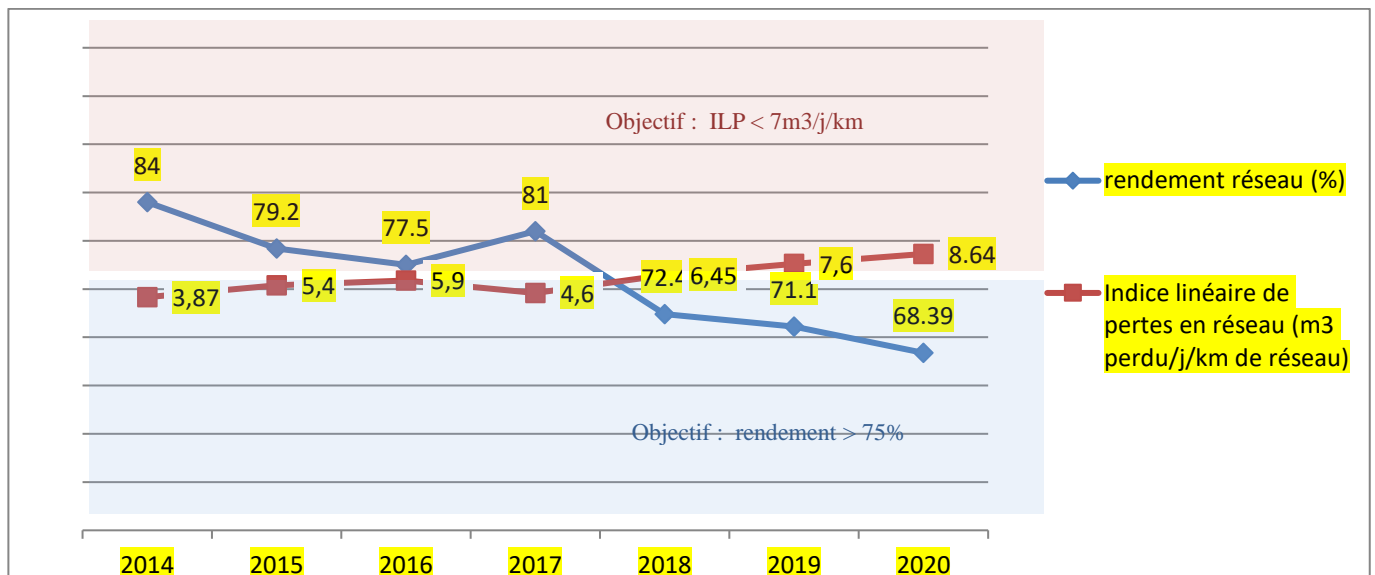
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	2017	2018	2019	2020	2021
rendement réseau (%)	81,0	72,4	71,1	68,39	74,30
Indice linéaire de pertes en réseau (m3 perdu/j/km de réseau)	4,6	6,45	7,6	8,64
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	19,5	16,91	18,7	18,68
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	78,92	70,3	69,5	66,85	72,5
Indice linéaire des volumes non comptés	5,1	6,9	8	9,06



2.5.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 9,06 m³/j/km (9,06 en 2020).

2.5.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 8,64 m³/j/km (8,64 en 2020).

2.5.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

2017	2018	2019	2020	2021
0	0.40	0.94	0.39	0

Au cours des 5 dernières années, **1,730 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **1,96 %** (1,96 en 2020).

2.6. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%** (80% en 2020).

Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3165	3165
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,68	1,68
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	95%	95%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2A	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	68,39 %	74,30 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	9,06	9,06
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	8,64	8,64
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,96 %	1,96 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

PARTIE 3 : SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Caractérisation technique du service

3.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : PRAZ-SUR-ARLY
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : PRAZ-SUR-ARLY
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation: 5/02/2008 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation: 19/01/2010 Non
-
-

3.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

3.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 170** habitants au 31/12/2021 (3 170 au 31/12/2020).

3.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **726** abonnés au 31/12/2021 (701 au 31/12/2020).

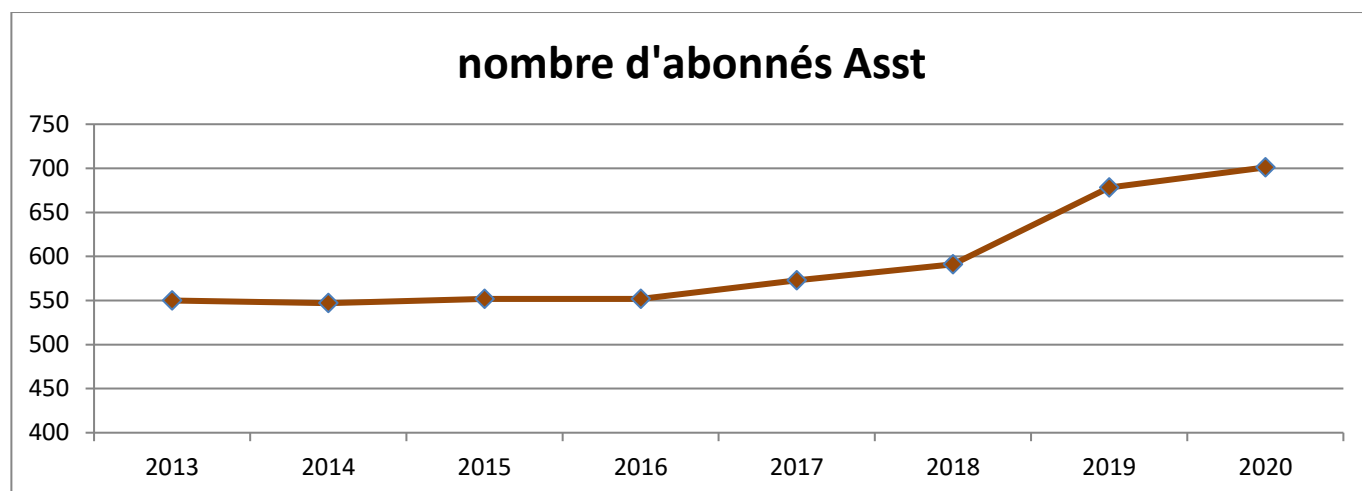
La répartition des abonnés est la suivante

PRAZ-SUR-ARLY	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Total	701	726	1	727	+ 3,6 %

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 732.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **37,65** abonnés/km au 31/12/2021. (37,65 abonnés/km au 31/12/2020).

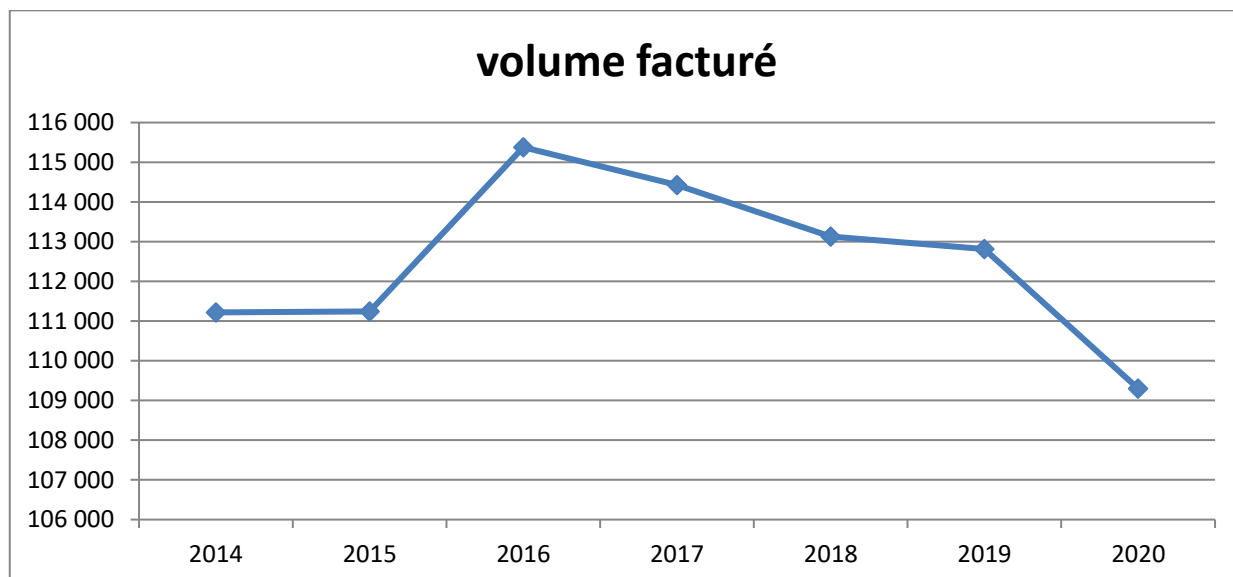
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **4,52** habitants/abonné au 31/12/2021. (4,52 habitants/abonné au 31/12/2020).



3.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	112 816	109 299	- 3,12 %



3.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **1** au 31/12/2020 (**1** au 31/12/2019).

L'arrêté d'autorisation ainsi que la convention de déversement pour la Blanchisserie GACHET ont été signés le 7 juin 2017. L'arrêté prévoit notamment des valeurs limites de concentration et de charge journalière sur certains paramètres micropolluants à ne pas dépasser et la réalisation d'au moins un bilan journalier du rejet chaque année.

Les volumes collectés sont également comptabilisés. Pour 2020, le volume total rejeté est de 3 563 m³. Les analyses réalisées le 20/11/2019 (pas d'analyses en 2020 pour cause de COVID) ne font pas apparaître de dépassement sur les paramètres physico-chimiques hormis un pH très basique (10 au lieu de 9 maximum demandé dans l'arrêté d'autorisation). Il est donc demandé à l'abonné de neutraliser ses eaux usées industrielles avant rejet au réseau.

3.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 3,88 km de réseau unitaire hors branchements,
- 14,75 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **18,63 km** (18,53 km au 31/12/2019).

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation	Classification (charge collectée)	Volume éventuel de stockage
Déversoir d'Orage	DO VVF (cop PRAZ VILLAGE)	< 120kg de DBO5 /jour	0
Déversoir d'Orage	DO Meuret (bout de rte Plan de Meuret)	< 120kg de DBO5 /jour	0
Déversoir d'Orage	DO Marais (lotissement Crystal d'Arly)	< 120kg de DBO5 /jour	0

Depuis le 15/12/2014, le Déversoir d'Orage Principal est équipé d'un appareil de mesure et d'enregistrement des débits transitant ainsi que d'un capteur de surverse. Cet équipement n'a révélé aucun déversement au milieu naturel depuis. Il a donc été supprimé en janvier 2018. Le Déversoir d'Orage de l'Ile a été supprimé en septembre 2016.

3.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service ne gère pas la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) située à Praz-sur-Arly, au lieu-dit la Rosière. La compétence de traitement des eaux usées a été déléguée au SIVU Megève/Praz-sur-Arly.

Cette station d'épuration a une capacité nominale de 50 000 équivalent-habitants et a été mise en service en 2002. Son débit de pointe en entrée de station est de 1 700 m³/h. Le milieu récepteur du rejet est l'Arly. La répartition des charges financières s'effectue à raison de 85% pour Megève et 15% pour Praz-sur-Arly (répartition estimée de la collecte des eaux usées entre les 2 communes).

Cette station d'épuration est équipée d'un prétraitement (dégrillage, dessablage, dégraissage), d'un dispositif de traitement primaire de type physico-chimique (décantation lamellaire avec ajout de polymère) et d'un traitement secondaire par bio-filtration.

Les eaux traitées sont soumises aux normes de rejet suivantes :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ DBO¹ : 15 mg/l ;▪ DCO² : 65 mg/l ;▪ MEST³: 20 mg/l ;▪ NTK⁴: 5 mg/l ;▪ Pt⁵: 1 mg/l. | <ul style="list-style-type: none">▪ ¹ Demande Biochimique ou Biologique en Oxygène pour 5 jours, c'est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour dégrader les substances organiques ;▪ ² Demande Chimique en Oxygène, cette mesure permet d'avoir un ordre de grandeur de la pollution dégradée par voie chimique ;▪ ³ Matières En Suspension Totale, cela regroupe les matières fines minérales ou organiques insolubles qui contribuent à la pollution ;▪ ⁴ Azote kejdhall, quantification des matières azotées issues des eaux usées ;▪ ⁵ Phosphore total. |
|---|---|

L'air vicié de la station est confiné dans les bâtiments, dans lequel les odeurs sont collectées et traitées dans une salle de désodorisation à l'aide de tours de lavage à l'acide, à la javel et à la soude.

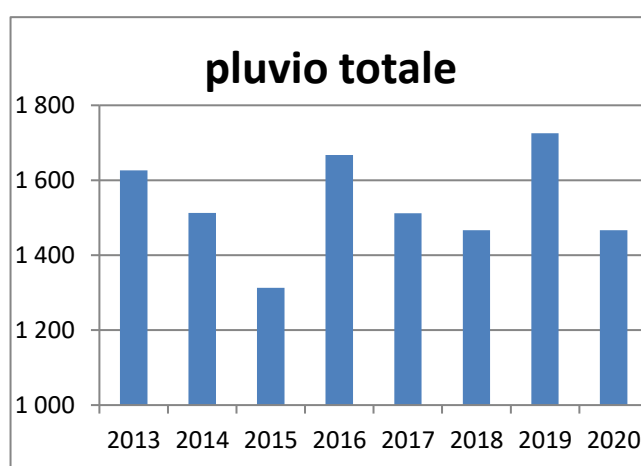
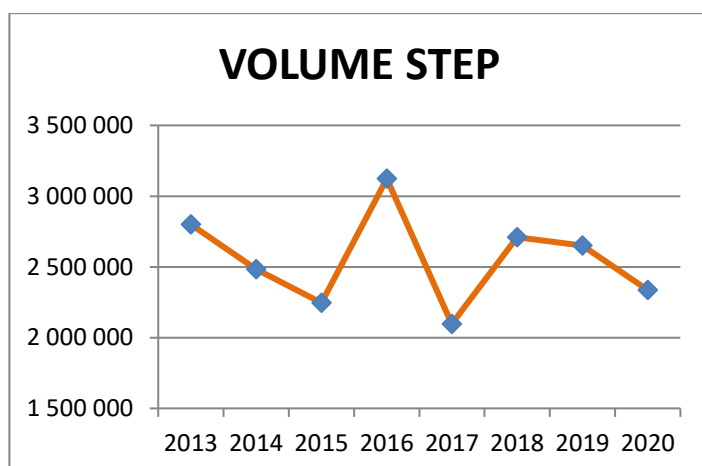
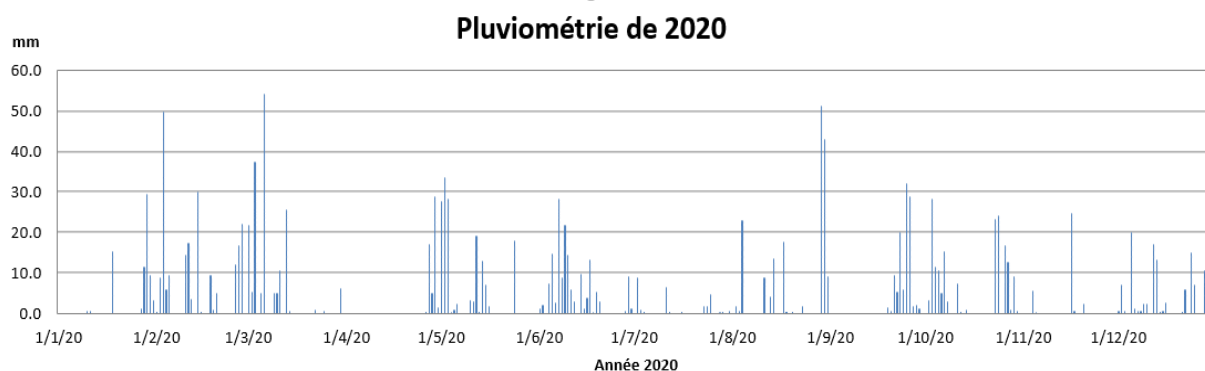
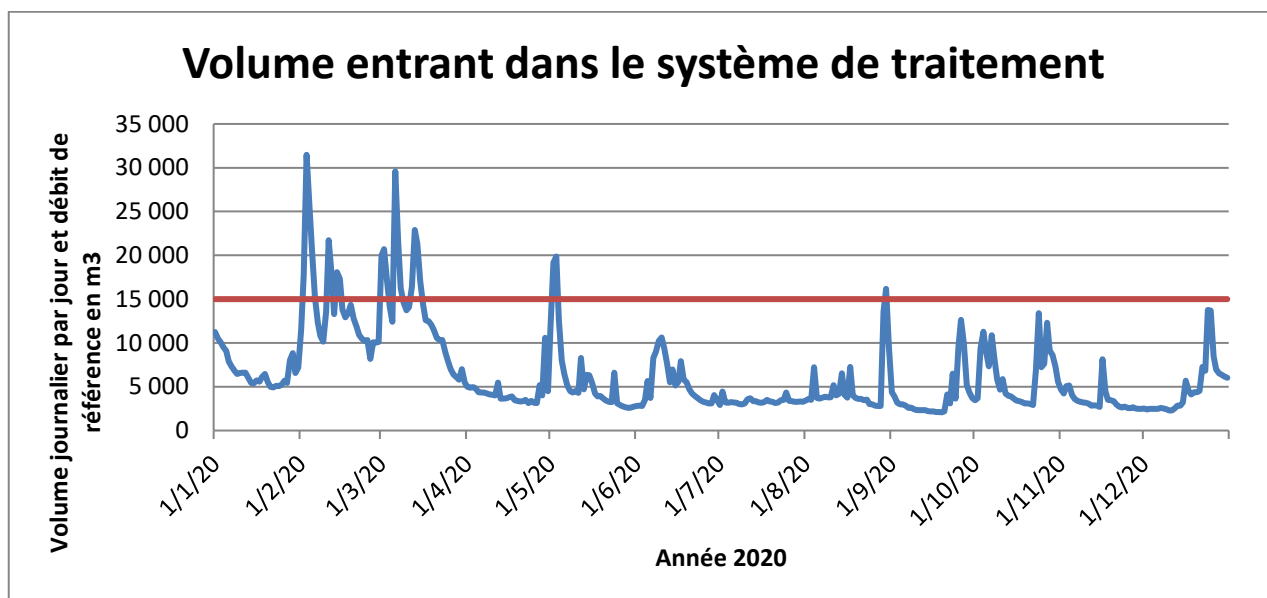
Les boues issues du traitement primaire sont épaissies puis déshydratées par une étape de centrifugation à une siccité de 65 % (pourcentage de matières sèches). La production de boue est éliminée par incinération.

3.8.1. Volume entrant dans le système de traitement

Pour l'année 2020, le débit reçu est de **2 336 333 m³**. En 2019, il était de 2 651 696 m³, soit une baisse de 13.50 %.

Les communes de Praz-sur-Arly et Megève ont chacune de leur côté entamé des travaux de mise en séparatif de leurs réseaux de collecte ce qui diminue les apports d'eaux claires parasites. En effet, le caractère unitaire prédominant du système de collecte (notamment sur Megève) a une incidence sérieuse sur les débits en entrée de station d'épuration puisqu'on estime à environ **800 000m³** le volume réel d'eaux usées. Les 2 graphiques suivants montrent l'impact de la pluviométrie sur les débits entrants.

Graphique des volumes entrants dans la station d'épuration



En analysant ces 2 graphiques, on s'aperçoit que les travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées engagés par les régies d'assainissement de Praz-sur-Arly et de Megève engagés depuis quelques années ont un effet sur le volume entrant dans la STEP.

La charge moyenne journalière de pollution collectée par l'ensemble du système de collecte (Praz-sur-Arly et Megève) est de 488,55 Kg de DBO5 par jour. La part collectée par le réseau de Praz-sur-Arly est estimée à 15% soit une charge de 73,28 kg de DBO5 par jour.

3.8.2. Rendements épuratoires de la STEP et évaluation de la conformité

En termes de traitement de la pollution carbonée et phosphorée, les performances épuratoires sont relativement correctes. Les normes de rejets sont respectées. Il en est de même pour l'abattement des matières en suspension.

En ce qui concerne la pollution azotée, la performance épuratoire est sensible à la baisse de la température et aux variations de charges brusques. En effet, en période d'eaux froides (présence d'un taux important d'eaux parasites), les rendements sont fortement impactés. De plus, la montée importante et brusque de la charge en période de vacances scolaires (Noël et février) provoque une déstabilisation du traitement sur ces courtes périodes.

Tableau 3 : synthèse des résultats épuratoires

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		PT	
		Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)
Débit journalier de référence (m3/j) PC95		17 227											
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)		3 000											
Evénement des	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	104		104		52				24		24	
	Nombre de mesures réalisées	104		104		53				25		25	
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	99		99		51				24		24	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	94.3	5.1	90.4	16.9	94.5	4.5			74.0	5.1	89.5	0.3
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50						
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire	0		0		0							
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	92	20	88	65	93	15			91	5		
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	9		9		5				3			
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		1		1				1			
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle											93	1
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		0		0		0				0		0
Conformité global selon l'exploitant (O/N) :		0											

Indicateurs de performance

3.9. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,72 % des 703 abonnés potentiels (99,27% pour 2019).

3.10. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0

VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	100

3.11. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEU de Praz / Megève	488,55 kg de DBO5 / j (dont 73,28 kg de DBO5 collectés sur Praz-sur-Arly)	100 %	100 %

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100 %**.

Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3202	3170
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration		
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,61	2,61
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,27 %	99,72 %
P202.2A	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	78	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	—	—
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	—	—
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la	—	—

	réglementation		
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0	0

PARTIE 4 : SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Caractérisation technique du service

4.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : PRAZ-SUR-ARLY
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liée au service
 - Contrôle des installations
 - Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations
 - Réhabilitation des installations
 - Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : PRAZ-SUR-ARLY
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : 5/02/2008 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 20/09/2017 Non

4.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

4.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 239 habitants, pour un nombre total d'habitants

résidents sur le territoire du service de 3 409.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 7.01 % au 31/12/2020. (7,19 % au 31/12/2019).

4.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2019	Exercice 2020
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2020 est de 100 (100 en 2019).

Tarification de l'assainissement et recettes du service

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	418 € TTC	418 € TTC
Tarif du contrôle des installations existantes en €	110 € TTC	110 € TTC

Indicateurs de performance

4.5. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Les contrôles de conformité des installations d'assainissement non collectif ont été confiés à un prestataire privé. A cette occasion, une vingtaine d'installations qui n'avaient pas été contrôlées ont pu être visitées.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	20	27
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	66	69
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	22	22
Taux de conformité en %	63.6	71

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformités}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$